



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017

LA FRANCE DEMANDE LE SOUTIEN DU FONDS DE SOLIDARITÉ EUROPÉEN SUITE AU PASSAGE DES OURAGANS IRMA ET MARIA : Une demande de mise en œuvre du fonds de solidarité de l'UE a été présentée par la ministre des Outre-mer au Commissaire Pierre Moscovici, représentant la Commissaire Corina Cretu en charge de ce fonds, cette semaine pour aider la France à réparer les dégâts causés par les ouragans Irma et Maria en début d'année sur les îles de Saint-Martin et de Guadeloupe. Saint-Barthélemy n'est pas concerné par cette aide du fait de son statut de Pays et territoire d'outre-mer (PTOM) et devra donc assumer la reconstruction sans fonds européens. S'agissant de Saint-Martin et de la Guadeloupe, la France souhaite obtenir une aide européenne de 50 millions d'euros au titre de ce fonds, sur les 1,9 milliards d'euros nécessaires à la reconstruction dans ces deux territoires. L'Union européenne fixera le montant attribué en s'appuyant d'une part sur la richesse de la France et d'autre part, sur le montant des dommages.

LA COMMISSION FAIT DE LA SUBSIDIARITÉ LE PRINCIPE CLÉ DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET SOUHAITE ÉTENDRE LES MESURES DE VERDISSEMENT AUX DEUX PILIERS DE CETTE POLITIQUE : La Commission européenne vient de publier une communication proposant une révision

de la PAC dans laquelle le Commissaire Hogan, sous couvert d'une plus grande subsidiarité, préconise la mise en place d'un mécanisme qui viserait à étendre à tout le premier pilier ainsi qu'au second pilier les mesures de greening qui ont déjà très difficilement mises en œuvre postérieurement à la précédente réforme de la PAC. La communication de la Commission n'est à ce stade que l'expression de ce que pense une partie de la DG AGRI. Une autre partie de cette même Direction Générale est, selon nos informations, fermement opposée à ce dispositif qui pourrait être les prémices d'une renationalisation de la PAC. Dans tous les cas, cette communication représente un danger pour l'agriculture des RUP dans la mesure où elle propose d'appliquer non seulement au premier pilier (POSEI) mais également au second pilier (règlement FEADER) les contraintes liées au verdissement. Eurodom vous fera passer dans les prochains jours une note précise des enjeux de cette réforme et une proposition d'action collective afin que cette communication ne se traduise pas par une remise en cause des acquis du POSEI pour l'agriculture ultramarine. La communication de la Commission est disponible en suivant [ce lien](#).

NOUVEAUX DEBATS ENTRE LES ETATS MEMBRE A LA VEILLE DU NOUVEAU ROUND DE NEGOCIATION AVEC LE MERCOSUR : Plusieurs Etats membres de l'Union européenne ont profité d'une réunion du comité du Conseil chargé de la politique commerciale cette semaine pour plaider pour une restriction de l'offre agricole de l'UE, faisant valoir qu'ils atteignaient la limite des concessions acceptables sur les produits sensibles, viande bovine en tête. Cette réunion était organisée à la veille du sixième cycle (depuis leur reprise en octobre 2016) de négociations de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), du 29 novembre au 5 décembre à Bruxelles, et d'un possible échange d'offres améliorées sur l'accès au marché (marchandises, services et marchés publics). D'autres pays, emmenés par l'Allemagne, ont insisté pour une amélioration des conditions d'accès au marché pour leurs voitures et d'autres biens industriels. L'une des priorités de l'Allemagne dans ces tractations est de réduire considérablement le délai de 15 ans pour la libéralisation progressive proposé par le Mercosur pour son marché automobile. Son délégué a souligné vendredi qu'un trop grand nombre de

réerves ou de clauses de protection à l'offre agricole de l'UE ne ferait qu'inciter le Mercosur à faire de même pour son offre pour les produits industriels. La nouvelle offre améliorée n'augmenterait pas les concessions déjà offertes sur la viande bovine ou l'éthanol, mais elle ouvrirait un contingent pour les importations de sucre. La Commission a toutefois averti vendredi qu'une amélioration de l'offre de l'UE pour le bœuf et l'éthanol serait nécessaire pour boucler un accord de principe. Par ailleurs, la Commission a publié, lundi 27 novembre, le rapport sur les progrès enregistrés lors du cinquième cycle de pourparlers, début novembre à Brasilia, disponible à l'adresse suivante : <https://goo.gl/EcvaGz>.

ÉNERGIES RENOUVELABLES – ADOPTION DE LA REVISION DE LA DIRECTIVE PAR LA COMMISSION PARLEMENTAIRE COMPETENTE SUR LE FOND : Dans le cadre de la révision du paquet « Energie » en droit européen, la commission Industrie, Recherche et Energie (ITRE) du Parlement européen a adopté mardi 28 novembre son rapport sur le fond, porté par le député José Blanco López (S&D, Espagne), relatif à la révision de la Directive « énergies renouvelables » (43 votes pour, 14 contre et 7 abstentions). Les députés se sont prononcés pour que d'ici à 2030, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie brute au niveau de l'UE atteigne au minimum 35%, plus ambitieux que l'objectif de la Commission qui était de 27%. *« L'Europe doit être plus ambitieuse en matière d'énergie renouvelable, si elle veut respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris »*, a déclaré le rapporteur. Concernant les transports, les députés sont d'avis que les États membres doivent garantir que la part des renouvelables dans la consommation finale atteindra au moins 12% à l'horizon 2030. Pour Bas Eickhout (Verts/ALE, néerlandais, rapport en commission Environnement et en commission Transport), l'introduction de ce sous-objectif est une *« source d'inquiétude majeure ouvrant la voie aux agrocarburants [aussi appelés biocarburants] de première génération qui sont mauvais pour le climat et concurrencent la production alimentaire »*, alors que la commission de l'environnement du PE réclamait, sous son impulsion, l'élimination des carburants produits à base de cultures alimentaires d'ici à 2030. Pour rappel, la compétence de fond sur la révision de la Directive « énergies

renouvelables » est partagée entre d'une part la commission Environnement (ENVI) pour les critères de durabilité et d'autre part la commission Industrie, Recherche et Energie (ITRE) pour tout le reste. La commission ITRE a donc respecté la volonté de la commission ENVI d'autoriser la définition de critères de durabilités spécifiques pour les énergies renouvelables des RUP. Le rapport final doit désormais passer le test de la session plénière, vraisemblablement en janvier prochain, avant que des négociations interinstitutionnelles s'engagent avec le Conseil. Celles-ci débuteront après que les États membres auront marqué un accord politique de principe ('orientation générale'), peut-être lors du Conseil 'Énergie' du lundi 18 décembre.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 4 AU 8 DÉCEMBRE 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 04/12	Commission INTA Commission AGRI			
Mardi 05/12				
Mercredi 06/12				
Jeudi 07/12	Commission REGI Commission AGRI Commission ENVI			
Vendredi 08/12				